



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 2 décembre 2014

Ségolène Royal a remis les Prix Entreprises et Environnement au salon Pollutec à Lyon



Les 15 entreprises récompensées en 2014

Catégorie « Economie Circulaire »

- **THE GREEN VALLEY** reçoit le Grand Prix pour la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale au service du développement économique local.
- **GTM BÂTIMENT** obtient le Prix « Grand Compte » pour le recyclage des fenêtres en boucle fermée.
- **L'ASSOCIATION FEMER** obtient le Prix « Start Up » pour la peausserie éco-responsable spécialisée en cuir de poisson sur le Bassin d'Arcachon.

Catégorie « Innovation dans les technologies »

- **AS PROTEK** reçoit le Grand Prix pour AS PROTEK®, la nouvelle approche du désamiantage.
- **INNOBAT** obtient la Mention « Matériaux biosourcés » pour le matériau composite en fibres végétales appelé PulGreen®.
- **ENNESYS** obtient la Mention « Potentiel international » pour la FREEWATERBOX, unité compacte de valorisation biologique des effluents et des déchets organiques.

Catégorie « Biodiversité et Entreprises »

- **BIO-UV** reçoit le Grand Prix pour le système de traitement des eaux de ballast de navires BIO-SEA by BIO-UV.
- **AZIMUT MONITORING en partenariat avec APILAB** obtient le Coup de cœur « PME » pour la station de mesure « Apialerte » et l'offre « BeeLivin ».
- **EGIS Structures & Environnement en partenariat avec CYBERIO** obtient le Coup de cœur « ETI » pour Bat3Data, outil de cartographie 3D des routes de vol des chiroptères.

Catégorie « Ecoproduit pour le développement durable »

- **FELOR** reçoit le Grand Prix pour ALGO, la première gamme de peintures à base d'algues.
- **PELLENC** obtient le Prix « Grande entreprise » pour la gamme d'outils électroportatifs destinés à l'entretien des espaces verts.
- **LE RELAIS METISSE** obtient le Prix spécial « Ecoproduit solidaire » pour l'isolant thermo-acoustique Métisse® en coton recyclé.

Catégorie « Management et initiatives pour le développement durable »

- **LE GROUPE MANITOU** reçoit le Grand Prix pour le programme REDUCE.
- **CARMINE** obtient le Prix « PME » pour la démarche « Recherche Qualité Environnementale ».
- **L'ABBAYE DE FONTEVRAUD** obtient le Prix spécial « Patrimoine public » pour la démarche « Fontevraud, Cité Durable ».

Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a remis aujourd'hui au salon Pollutec les Prix entreprises et environnement aux 15 entreprises lauréates. Ces prix récompensent chaque année des entreprises de toutes tailles qui, dans le cadre de leur activité, ont développé des pratiques innovantes en matière d'environnement, de biodiversité et de développement durable.

La ministre a salué l'engagement et la créativité de ces entreprises. Leurs initiatives exemplaires sont le signe d'un dynamisme et d'une mobilisation des acteurs qui font évoluer notre modèle économique. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte va accélérer un mouvement déjà lancé dans les territoires.

Cette 27^e édition des Prix Entreprises et Environnement **a été un franc succès avec 240 candidatures, soit 100 de plus qu'en 2013.** On note une forte augmentation des candidatures notamment dans les domaines de l'Economie circulaire et de l'Innovation dans les technologies, catégorie qui s'ouvrait cette année à la ville durable.

Dans la catégorie Economie circulaire, le Grand Prix a été décerné à The Green Valley, projet collaboratif dans le domaine du bois, qui permet aux entreprises de réduire leurs consommations de ressources, avec notamment l'économie de 9 000 tonnes de bois et de 90 000m³ d'eau par an. Les nombreux projets présentés démontrent l'intégration d'un modèle circulaire par les entreprises dans leurs modes de production. Econome en ressources, gisement d'efficacité énergétique et de compétitivité, forcément innovante, créatrice de richesses et d'activités nouvelles dans des filières d'avenir, avec à la clef des milliers d'emplois pérennes, l'économie circulaire est au cœur des enjeux de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Dans la catégorie Innovation dans les technologies, AS Protek a reçu le Grand Prix pour son procédé d'hydro-décapage qui sécurise le travail des opérateurs de désamiantage.

Dans cette catégorie, les projets illustrent la créativité et la capacité d'innovation des entreprises françaises dans le domaine de la ville durable, tant dans des secteurs "traditionnels" comme le bâtiment, la dépollution des sols, la gestion de l'eau... que dans des secteurs émergents touchant à l'intégration des fonctions de la ville ou encore à l'introduction des

technologies du numérique dans le pilotage des services urbains. Ces projets font écho aux grands programmes de soutien au développement urbain durable, comme les démarches EcoCités et EcoQuartier.

Dans la catégorie Biodiversité, le Grand Prix a été décerné à Bio-Uv pour son système de traitement des eaux de ballast par ultraviolets qui permet de lutter contre les espèces invasives.

L'ensemble des projets candidats démontrent la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, en tant que capital économique, et source d'innovation et de création d'emplois. La biodiversité est une opportunité formidable pour développer de nouveaux marchés. La préservation et la valorisation de ce levier économique sont au cœur du projet de loi sur la biodiversité.

Dans la catégorie Ecoproduit pour le développement durable, le Grand Prix a été décerné à FELOR pour sa gamme de peinture fabriquée à partir de substances bio-sourcées, notamment d'algues bretonnes.

Les nombreuses candidatures de cette catégorie illustrent le développement des pratiques d'éco-conception et plus particulièrement la montée en puissance des matériaux bio-sourcés. Les entreprises, conscientes des problématiques "amont" de leurs approvisionnements, font de plus en plus le choix de matières premières renouvelables.

Dans la catégorie Management et initiatives, le Grand Prix a été décerné au Groupe Manitou en tant que premier constructeur de chariot télescopique dans le monde à dévoiler à ses clients les données de consommation et d'émissions de CO₂ de ses machines.

Cette catégorie est un bon marqueur de l'évolution des entreprises vers la croissance durable. La mise en place de nouveaux systèmes de management environnemental portant notamment sur la gestion des ressources et la réduction des coûts sont en effet de véritables enjeux de compétitivité.

Retrouvez l'ensemble des lauréats des éditions précédentes en ligne :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prix-Entreprises-Environnement,36013.html>

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 78 31